AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-71 18630

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" ~~(Tél. 87-45-41)~~ Tél. 87.18.28 et 18.29

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, ~~21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS~~ 93, rue de Curambourg FLEURY-LES-AUBRAIS

C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

Supplément N° 2 au Bulletin N° 129 — 9 JUIN 1971

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques restent toujours favorables au Mildiou de la Vigne dont les premières manifestations sont maintenant visibles dans toutes les régions viticoles. Une nouvelle période pluvieuse risque donc de provoquer une extension dangereuse de la maladie sur toutes les vignes insuffisamment protégées. D'autre part, la plupart des vignes arrive au stade très sensible de la pré-floraison ou de la floraison suivant les cépages.

En conséquence, un nouveau traitement est à effectuer dès réception de ce bulletin. L'utilisation des produits cupriques est à éviter durant la floraison. Il est préférable d'employer un fongicide organique de synthèse ou un organo-cuprique à faible teneur en cuivre.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne est également efficace contre le Black-Rot.

VERS DE LA GRAPPE

Dans de nombreuses régions, le traitement dirigé contre les vers de la grappe a été lessivé par les pluies parfois très abondantes. Toutefois, une nouvelle intervention ne se justifie que lorsqu'un sondage effectué sur 100 grappes au minimum par parcelle révèle qu'il y a au moins une chenille en moyenne par grappe.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contaminations primaires sont terminés.

Nous rappelons que, dans tous les vergers où l'on observe des taches, une protection permanente devra être assurée jusqu'à la cueillette. Les traitements devront être renouvelés toutes les fois que les pluies ou le développement de la végétation, notamment le grossissement des fruits, auront fortement diminué la protection des fruits.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Malgré des conditions climatiques très favorables depuis le milieu du mois de Mai, aucun foyer de la maladie n'a pu être observé dans la région. Cependant, il est à craindre que les premières taches soient passées inaperçues par suite du développement important de la végétation.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement dès réception de ce bulletin en utilisant un des produits mentionnés dans la liste qui a été remise à chaque abonné. Ce traitement n'est pas à faire dans les cultures destinées à un prochain arrachage.

Nous rappelons que le concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou de la pomme de terre est toujours ouvert.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT - B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS

P 171

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX